

Sommaire

Page 2 : Accessibilité

Page 3 : Espace éthique

Page 4-5 : Le Conseil départemental

Page 6 : Les acteurs de la délégation

Page 7 : Ce qui s'est passé en 2011

Iles aux Projets

Page 8 : Ce qui va se passer à l'avenir

Candidats aux législatives



Association des Paralysés de France
Délégation Départementale de la Corrèze

Impasse Tour de Loyre
19360 Malemort sur Corrèze
Tél : 05 55 24 43 55
Fax : 05 55 17 18 47
dd.19@apf.asso.fr
<http://apf19.blogs.apf.asso.fr>

Heures d'ouverture :
Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Bulletin départemental de la
délégation APF de la Corrèze
Septembre 2012
Mise en page : Alain

Les adhérents corréziens ont élu récemment le nouveau Conseil départemental pour une durée de 3 ans. Placé au centre de la vie démocratique de l'APF, ses missions sont nombreuses, et sans l'investissement de ces élus bénévoles la vie démocratique de notre association ne pourrait s'exercer. 7 sièges sur 9 sont pourvus. En septembre de nouvelles élections seront organisées pour compléter cette instance. Nous avons aussi besoin d'adhérents non élus au vue des tâches nombreuses, variées et passionnantes. Je tiens à remercier les élus sortants pour leur investissement sur l'ensemble du département, dans le conseil de région et dans les commissions locales et nationales. Alors même que les personnes en situation de handicap et vieillissantes sont souvent les plus discriminées et injustement touchées par la crise économique et sociale. Nous devons nous mobiliser pour faire entendre leur besoins.

L'APF a demandé aux candidats dans le cadre de l'élection présidentielle et des élections législatives de signer son "*Pacte pour une société ouverte à tous !*" et de prendre 12 engagements républicains. Ces engagements fondamentaux constituent la base incontournable pour toute politique qui veut s'appuyer sur "le vivre ensemble", sans exclusion, c'est à dire pour toute politique inclusive ! Ils portent des objectifs et des actions qui nous concernent tous et rejoignent les préoccupations de chaque citoyen en situation de handicap ou valide.

Il est désormais urgent de créer un environnement sans obstacles, pour tous ! A moins de 3 ans de l'obligation de mise en accessibilité, Il reste encore beaucoup à faire !

Au niveau des ressources, le montant de l'AAH reste très en dessous du seuil de pauvreté 954 €. Avec la dégradation de la prise en charge de la santé et du pouvoir d'achat, ce sont de plus en plus de personnes en situation de handicap qui se retrouvent en situation de précarité. Egalement, les pensions d'invalidité, les rentes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou de vieillesse n'ont pas été revalorisées de façon satisfaisante. Et, n'oublions pas le problème de la prise en compte des ressources du conjoint pour le calcul de l'AAH qui empêche de nombreuses personnes en situation de handicap d'y avoir droit, et les place dans une situation de dépendance financière.

Le projet associatif APF 2012-2017 « *Bouger les lignes ! Pour une société inclusive* » est un projet qui réaffirme les convictions de l'association, son identité et son ambition de construire une société plus humaine et solidaire, ouverte à tous dans une approche transversale et non catégorielle. Il se déclinera dans des projets régionaux et locaux qui fixeront les priorités en prenant appui sur les réalités de proximité.

Acteurs APF, décideurs politiques et administratifs, responsables institutionnels, Associations, partenaires...Réunissons nos compétences, Mutualisons les moyens pour faire « Bouger les lignes ! »

Noël VEZINE

Représentant du Conseil Départemental

ACCESSIBILITE

La date à laquelle les Etablissements Recevant du Public (ERP) qu'ils soient publiques ou privés reste fixée au 01/01/2015, soit dans un peu plus de 900 jours. Aujourd'hui où en sommes-nous ?

La chaîne du déplacement reste l'élément essentiel pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie de la cité et de lutter contre l'exclusion.

Aujourd'hui, même si cela reste encore insuffisant, c'est 209 communes qui ont sollicité l'APF pour leur plan de Mise en Accessibilité de la voirie et 104 qui l'ont réalisé.

D'autre part, il est réconfortant de constater que les maires des communes concernées envisagent de réaliser rapidement les travaux. Même si cela va dans le bon sens, il est peu probable, à mon avis que les ERP soient accessibles pour le 01/01/2015. Il faut donc rester très vigilant et ne pas hésiter à signaler tout ce qui vous paraît inaccessible ou qui gêne votre vie journalière (marches, trottoirs etc...).

Ce n'est qu'en faisant remonter tous ces problèmes liés à l'accessibilité que rencontrent les personnes à mobilité réduite, ou en situation de handicap, que nous pourrons faire évoluer les choses.

Les deux principales villes de la Corrèze ont bien compris le défi. Le baromètre de l'accessibilité 2011 place la ville de Tulle en 68^{ème} position sur 96, avec une note de 10.6/20.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas un bon résultat. Il s'agit en fait d'un problème de date à laquelle l'enquête a été réalisée. Depuis, deux actions importantes ont été lancées par la Commission Communale d'Accessibilité. Ce sont, le diagnostic des ERP municipaux et le recensement des logements accessibles. D'autre part, des travaux de voirie sont en cours afin de rendre la ville plus accessible. A Brive, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a distingué par un prix la politique volontariste que mène l'agglomération en matière de transport collectif. L'agglomération a ainsi remplacé la totalité de sa flotte soit 18 véhicules neufs accessibles. Elle a également mis à profit ce changement pour réaliser la mise en accessibilité des 76 arrêts les plus fréquentés, avec les communes concernées (Brive et Malemort).

Donc globalement, on peut dire qu'en Corrèze les mentalités sont en train de changer. On peut constater que les décideurs ont un autre regard sur le handicap et que même si la date n'est pas respectée, une évolution favorable se produit. Gardons espoir !!!

Daniel Dumas

Représentant suppléant Conseil Départemental



UN ESPACE ÉTHIQUE à l'APF Corrèze

- Avez-vous déjà souhaité être vraiment écouté(e) sans vous sentir ignoré(e) ?
- Avez-vous déjà souhaité que vos idées, vos paroles, vos propositions soient vraiment prises en compte ?

Quelques personnes, entre 6 et 12, se rencontrent dans un lieu accueillant et convivial interne ou externe à la Délégation, pendant 2 à 3 heures, et débattent de tous les thèmes ayant à voir avec les droits fondamentaux tels que la dignité, la liberté, l'autonomie des personnes en situation de handicap, voire de dépendance ; par exemple : la relation aidant-aidé, la sexualité, le respect dans les soins, la violence, les mesures de protection, le sens de la vie, le suicide assisté, l'épreuve, le désir d'enfant, la douleur, la parentalité... et de tous les sujets dont les un(e)s et les autres veulent que l'on parle en partant de ce qu'ils/elles vivent personnellement.

Cette rencontre peut être précédée ou suivie, si c'est possible, d'un temps convivial !

Sa fréquence peut être tous les mois ou plus, ou moins.

Il ne s'agit pas d'un groupe de parole ni d'un groupe de thérapie.

Cette démarche débute par la libération de la parole dans un climat de confiance, en toute confidentialité. Chacun(e) s'y engage. Il s'agit bien de « faire de l'espace » à nos idées, de débattre, de partager, de se questionner les un(e)s les autres et soi-même...

A quoi cela sert-il :

A questionner ensemble nos certitudes, à sortir de nos préjugés, de nos idées toutes faites... Peuvent y participer les adhérents, usagers, célibataires, couples, bénévoles, salariés, personnes de l'extérieur à l'APF.

Les membres de « L'Espace éthique » peuvent faire appel à des professionnels.

Il n'y a pas de responsable hiérarchique ; les membres cherchent entre eux deux personnes volontaires jouant alternativement un rôle d'animateur.

Il peut être important pour les membres de laisser des traces sous forme de compte-rendu, réflexions, texte rédigé par deux personnes qui acceptent le rôle de prise de notes, de « traces ». Celles-ci restent anonymes, elles ne sont par principes envoyées qu'aux membres de « L'Espace éthique ».

Principes à garantir :

Principe de confidentialité : Principe d'authenticité : Principe de liberté : Principe de respect réciproque :

Si vous êtes intéressé(e), adressez-vous à Gervais Desgrolard, le Directeur, dès que vous aurez reçu ce « Zoom ».

François Devouge
Adhérent et bénévole



Le Conseil Départemental de l'APF

1- Les missions

Par délégation du Conseil d'Administration, le Conseil Départemental (CD)

- **Met en œuvre** les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France et définit les orientations politiques départementales.
- **Participe** à la définition des actions ressources de la délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées.
- **Organise** parmi les adhérents la représentation politique de l'APF dans le département.
- **Donne un avis préalable** sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration.
- **Prépare** et arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale.
- **Est à l'écoute** des adhérents, valide les groupes « Initiatives » du département.
- **Se tient informé** des activités et des animations des groupes relais.

Rend compte de son mandat aux adhérents au cours de l'assemblée départementale

2- La composition du Conseil

Le nombre de membres du Conseil Départemental dépend du nombre d'adhérents de la délégation départementale.

<u>Nombre d'adhérents</u>	<u>Nombre de membre dans le CD</u>
Inférieur ou égal à 200	5
Supérieur à 200 Et inférieur ou égal à 400	9
Supérieur à 400	15

3- Les engagements des membres

- Les membres du Conseil Départemental s'engagent à respecter et appliquer la Charte de l'APF, les orientations politiques du Conseil d'Administration de l'APF, les décisions du Conseil Départemental et le présent règlement de fonctionnement.
- Etre motivé exclusivement par la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.
- La qualité de membre du Conseil Départemental est incompatible avec la recherche d'un intérêt personnel.
- Nul ne peut se prévaloir de son appartenance au Conseil Départemental, pour agir ou parler au nom de ce dernier, sans avoir été dûment mandaté par lui.

Ces obligations font l'objet d'un engagement individuel et écrit.

Réunion d'information sur le CD



Membres du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est composé de personnes physiques majeures, adhérentes depuis au moins un an et à jour de leur cotisation le dernier jour du mois précédent l'appel au dépôt de candidatures

La répartition des membres se fait de :

- Au moins 60% de personnes en situation de handicap moteur ou de leurs proches, non salariées de l'APF.
- Au plus 20%, salariées de l'Association.

4- Les caractéristiques du mandat

La durée

La durée du mandat est de trois ans, à compter de la première réunion du Conseil Départemental élu. Le mandat est renouvelable.

La gratuité

Les membres du Conseil Départemental ne peuvent recevoir aucune contribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées. Les salariés de l'APF, membres du Conseil Départemental y siègent à titre de bénévoles. Les remboursements de frais (de déplacements, d'aide humaine et/ou de garde d'enfant) sont calculés selon les règles au sein de l'APF et sur production de justificatifs.

5- Les élections du CD

Les membres sont élus au scrutin secret par correspondance, à la majorité relative, par les adhérents de la délégation départementale de l'APF. Sont électeurs les membres honoraires et tous les adhérents à jour de cotisation au moment du vote. Chaque représentant d'une personne morale adhérente dispose d'une seule voix. Sauf en cas de carence de candidat (e)s, au moins un membre sera mère, père ou tuteur d'un enfant en situation de handicap moteur.



Noël VEZINE
Représentant du Conseil
Départemental
Membre du Conseil APF de
région



Daniel DUMAS
Représentant suppléant du
Conseil départemental
Réfèrent accessibilité



Pierrette FROMENTIN
Correspondante secteur
Egletons



Alain HENNEBOIS
Membre du Conseil APF de
région



Daniel LAJUGIE
Correspondant secteur Juillac
Réfèrent Groupe SEP



Damien MERILHOU
Correspondant secteur Tulle



Michèle REYNARD
Correspondante secteur Ussel

UNE EQUIPE DE BENEVOLES ET DE SALARIES

Conseil Départemental

Noel VEZINE
Représentant Départemental
Daniel DUMAS
Représentant Suppléant
Daniel LAJUGIE
Pierrette FROMENTIN
Alain HENNEBOIS
Michèle RAYNARD
Daniel MERILHOU

Service Accessibilité

Daniel DUMAS

Mission APF SEP

Daniel LAJUGIE
Tel . pers : 05.55.84.15.53

Délégation

Gervais DESGROLARD
Directeur
Christine VEZINE
Attachée de Délégation
Sylvain BAUVAIS
Chargé de Mission
Développement
des Actions Associatives
Carline MARTY
Chargée de Mission
Développement des Actions
d'Intérêt collectif
Aïcha MOULAHYA
Comptable
Vincent CLOT
Volontaire service civique
Epiphane COLY
Agent d'entretien

Réouverture du vestiaire le 04 septembre 2012 avec nos sympathiques bénévoles, Andrée, Jeanne, Jocelyne, Françoise, Germaine, Perrine, Simone, Jean- Louis, Michel, Robert C, Robert D.

RENEE BONNEL ET BERNADETTE REBOUSSOUX



Voilà plus d'un an maintenant que notre amie Renée Bonnel nous a quittés et nous n'avons pas pu lui rendre hommage à travers notre zoom. Malheureusement, depuis, le destin parfois terrible, a également rappelé Bernadette Reboussou son amie. La délégation APF Corrèze est triste du décès de Renée et Bernadette.

Toutes les deux en situation de handicap, elles s'étaient engagées en tant qu'adhérentes et bénévoles depuis de nombreuses années. Elles ont participées de façon active au développement de la vie associative de la délégation à travers leur engagement au vestiaire, dans le groupe amitié de Malemort et Renée était membre élue du conseil départemental depuis 2005. Elles étaient de toutes les actions de l'APF et communiquaient à tous leur bonne humeur, leur générosité et leur volonté d'aider les autres. Leur disparition laisse un grand vide à la délégation, mais leur souvenir reste à jamais gravé dans nos mémoires.

En service à l'APF

Vincent CLOT, 23 ans, en service à l'APF, je suis entré au sein de l'association dans le cadre d'un service civique. Le service civique est une mission d'intérêt général promû par l'Etat spécialement pour les jeunes, d'une durée de 6 mois à 1 an. Dans mon cas, c'est l'occasion de faire un premier pas dans la vie associative et l'action sociale. En effet, je désire devenir éducateur spécialisé, l'APF me donne l'opportunité de faire une première expérience, d'acquérir des connaissances et de m'apporter de la confiance dans la voie professionnelle que j'ai choisie. Ma mission consiste à réaliser des opérations de communication et de sensibilisation sur le handicap et de promouvoir les valeurs de l'APF.

Ce qui s'est passé en 2011

Nos sorties en 2011, ont amené à découvrir des lieux et des activités plus riches les unes que les autres,

La Chapelle aux Saints et nos ancêtres Neandertal, la fabrication ancestrale de la vieille prune au musée de Souillac, une magnifique journée découverte et initiation au cheval et balades en calèche, visite de Périgueux et sa basilique ou encore, Oradour, un grand moment chargé d'émotion. Parfois en soirée, nous décidons de nous faire une petite sortie théâtre.



Inutile de vous dire qu'en 2012 ont continué... et même parfois nous devons prendre un bus car nous sommes nombreux !

L'Egypte au Musée des beaux-arts à Limoges,

L'Aquarium du Bugue, le Château des Milandes où nous avons pu déjeuner dans un cadre superbe au pied du Château et passer l'après-midi avec cette grande dame qu'était Joséphine Baker, l'art Mexicain au Musée du Président à Saran.

Dernièrement, nous nous sommes rendus dans le Lot pour une balade en gabare !!! Alors là, catastrophe, ça n'a pas été facile du tout (accessibilité) vous verrez la photo plus loin... de vrais kamikazes !!!! bon maintenant on en rit...



Iles aux projets (I.A.P.) qu'est-ce ?

Un peu d'histoire : Depuis 1998, le groupe nationale **île aux projets propose aux acteurs de l'APF (adhérents, bénévoles élus, bénévoles, salariés, usagers)** des temps d'échanges pour se remobiliser, se ressourcer, étoffer leur réseau et leurs compétences.

Ile aux projets s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et pratique les méthodes actives d'appropriation et d'échanges de savoirs. Alain – élu du conseil départemental, Jocelyne - bénévole et Christine - salariée se sont

rendus à St Maurice en Trièves (Isère) pour vivre cette expérience du 2 au 6 avril dernier.

Certes, la route fut longue mais en toute sécurité grâce à notre chauffeur expérimenté Alain.

Après le temps d'installation et d'accueil, les 33 participants entourés de leurs formidables formateurs sont très vite rentrés dans le vif du sujet.

Irène, Odile, Laurence, Yvonne, Denis, Boris, Gérard, Eric, ont rapidement mis le groupe en mouvement par des temps de travail thématiques, des temps de débats structurés et variés, le partage d'expérience, la transmission des savoirs et savoir-faire, l'écoute, le respect, la convivialité. La méthode dynamique, ludique, participative et formative est un succès partagé.

Le directeur général adjoint et le secrétaire général de l'APF ont rejoint le groupe sur une journée.

Une petite sortie au bourg de Mens, une localité voisine, a permis au groupe de sortir des murs de la maison de St Maurice.

Une semaine riche et enrichissante sur le plan humain, sur le plan social, sur le plan professionnel et de surcroît les liens créés grâce à ce temps mobilisateur. Preuve en est de la dernière soirée où certains ont exercé, en toute liberté, leurs talents personnels (chants, contes, poèmes, danse handi-country) dans la joie et le partage.

Allez visiter le blog Ile aux projets : <http://iap.blogs.apf.asso.fr>

Christine, attachée de délégation

Jocelyne, bénévole et adhérente

Alain, membre du Conseil départemental

Nos formateurs



Séance de travail



Ce qui va se passer à l'avenir

• 8 septembre :

Forum des associations de la ville d'Ussel, ensemble sportif municipal, 3 rue du stade à Ussel de 14h à 18h, stand APF

• 8 septembre :

Journée des associations au centre commercial Hyper 19 à Malemort de 9h à 19h, stand APF

• 16 septembre :

Forum des associations de la ville de Brive, salle des 3 Provinces de 10h à 18h, stand APF

• 17 au 21 septembre : voyage APF au Cap d'Agde,

• 23 septembre :

1^{er} Vide Grenier organisé par l'APF Corrèze, salle Georges Brassens à Brive de 9h à 18h,

• 15 octobre, 16h : Assemblée départementale APF Corrèze, salle Corrèze du Conseil Général,

• 21 octobre :

Loto des adhérents, salle du Pont du Buy à Brive (derrière cinéma Méga CGR).



Écoute et soutien par téléphone - Informations sur internet
APF ÉCOUTE INFOS
N° Vert d'écoute et de soutien : 0 800 500 597

Des sites dédiés



www.moteurline.apf.asso.fr
Le portail APF des situations de handicap moteur
APF Écoute Infos Moteurline

Portail APF des situations de handicap moteur



www.paratetra.apf.asso.fr
Le site d'information de l'APF sur les paraplégies et les tétraplégies
APF Écoute Infos Paratétrà

Site sur les paraplégies et les tétraplégies



www.imc.apf.asso.fr
Le site d'information de l'APF sur l'Infirmitté Motrice Cérébrale
APF Écoute Infos IMC

Site sur l'Infirmitté Motrice Cérébrale (IMC)



www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr
Le site d'information de l'APF sur la sclérose en plaques
APF Écoute Infos SEP



<http://apf.asso.fr>

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)



Bon d'adhésion et/ou d'abonnement FAIRE FACE 2012

Vous pouvez aussi adhérer à l'APF et vous abonner à Faire Face via notre site internet : www.apf.asso.fr

MERCI DE RETOURNER CE BON soit à votre délégation départementale APF ou sous enveloppe sans affranchir à : APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°94134 - 75642 Paris Cedex 13

OUI, je souhaite :

1	<input type="checkbox"/> adhérer à l'APF* et m'abonner pour un an au magazine FAIRE FACE au prix de spécial de 47 €	€
2	<input type="checkbox"/> adhérer pour un an à l'APF 25 €* (prix de l'adhésion seule, sans abonnement)	€
3	<input type="checkbox"/> m'abonner pour 1 an au magazine FAIRE FACE 33 € (prix de l'abonnement seul, sans adhésion)	€
ET facultatif	<input type="checkbox"/> j'apporte mon soutien à l'APF par un don complémentaire* de :	€
TOTAL de mon règlement :		€

* Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Carte adhésif n°01/12/2012

MERCI

M. M^{me} M^{lle} Nom/Prénom _____

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] Ville _____

E-mail (facultatif) _____

Ci-joint mon règlement par :

chèque bancaire chèque postal à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhésion ou d'abonnement.